

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 171

Société : 150526

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BASIJ Rkia

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0663797370

Total des frais engagés : 3771.80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age : 83 ans

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Syndrome d'Alzheimer

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10/01/23

Le : 10/01/23

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9/11/2022	C3	G		Hôpital Universitaire International de Casablanca Pr. 85 Dr. JEHANNE AAFARA Néurologie
				09/11/2022

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE 131 Bd Yacoub El Mansour CASABLANCA	26/11/22	3771,80
SINPE: 92044841		

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

60 Comprimés sécable

LOT: 386
PER: MAI 2024
PPV: 125 DH 80

30 Comprimés sécable

LOT: 367
PER: JAN 2024
PPV: 125 DH 80

LOT 0202406

EXP 03/25
PPV 32DH60

és pelliculés

DAL®
LOT 0202406

EXP 03/25
PPV 32DH60

LOT 0106342

EXP 10/24
PPV 32DH60

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

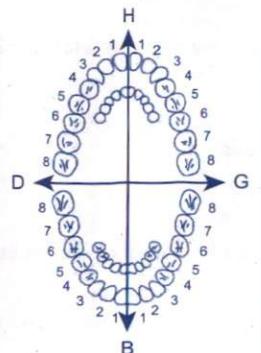
COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

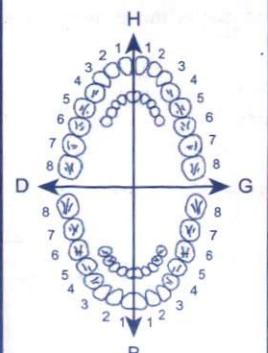
DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

SOINS DENTAIRES



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET D'ACCUEIL DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

LOT: 367
PER: JAN 2024
PPV: 125 DH 80

LOT: 380
PER: AVR 2024
PPV: 125 DH 80

30 Comprimés

EXP 10/24
PPV 32DH60

LOT 0106340

EXP 10/24
PPV 32DH60

LOT: 369
PER: JAN 2024
PPV: 125 DH 80



131 Bd Yacoub
HÔPITAL UNIVERSITAIRE
INTERNATIONAL MOHAMMED VI

Mansour

CASABLANCA

13/01/2018

A Reçu en contôle

05/22/8/2018

Hôpital Universitaire International Mohammed VI

Président : JEHAD LE ASESSE

ORDON

Bouskoura, le :

371.00 X7

1) EBIXA 20mg 1cp 15



32.60 X10

2) Risedol 0.5mg 1cp - 0 - 1cp 15



1cp - 0 - 1cp 15

si agitation

1cp 1/2 cp - 0 - 1cp

126.80 X5

3) No dep Sons 163 h.00

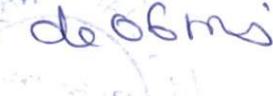
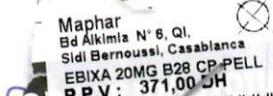
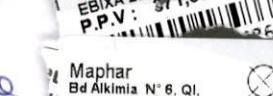
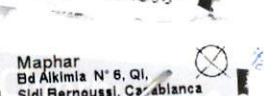
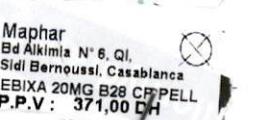
201.00

1cp 15 le matin



tt de obs

tt de obs



138°
4)

Haldol goutte

8gts 1j le 20/07/2013
pis 05gts 1j le 20/07/2013
pis 02gts 1j le 20/07/2013

pis affect.

3771,80

Hôpital Universitaire International Chaykh Khalifa
Pr. agréée JEHADIE Al-SOURA
Nouvelle clinique de Casablanca
091171371

pis prendre RSV

avce Dr Nouri (Neuro)

Lobna



Lot: 122 003
Per: 13DH80
P.P.V.: 1

